Contribution de l'Association des Utilisateurs de Free (AdUF) à la consultation publique sur le développement du très haut débit en France.

Mai 2006

### Préambule

De par notre nature d'association regroupant des utilisateurs finals, nous souhaitons apporter quelques commentaires sur la consultation publique lancée par la Direction Générale des Entreprises.

Notre association regroupe plus de 45 000 membres, répartis dans toute la France et bénéficiant pour nombre d'entre eux de l'offre multi services de l'opérateur alternatif Free.

C'est à ce titre et dans ce cadre que nous apportons nos commentaires.

Nous n'aborderons pas de ce fait les questions dont l'objet n'est pas du ressort des utilisateurs finals.

Nous remercions la Direction Générale des Entreprises pour la possibilité qu'elle offre à tout un chacun d'apporter ses commentaires.

# Question 1 : Quelle définition donneriez-vous du très haut débit ?

De la même manière que le haut débit a apporté une rupture nette comparé au bas débit, en passant des quelques dizaines de kilobits par seconde des accès RTC ou RNIS aux près d'une dizaine de mégabits des offres ADSL actuelles (voire près de vingt mégabits pour un nombre significatif de personnes en zone dense), il nous semble impératif que le très haut débit se distingue nettement des offres existantes. C'est pour cette raison que nous estimons déraisonnable d'accoler ce vocable aux offres présentant un débit effectif inférieur à un gigabit par seconde.

Il nous semble que l'ensemble des facteurs suivants ont permis l'avènement du haut débit que nous connaissons actuellement, au détriment des offres bas débit qui existait auparavant, et qui ont été rendues obsolètes :

- une connexion permanente (comparée à une connexion à la demande) ;
- de nouveaux services innovants (téléphonie, télévision, etc.);
- une forte différence de débit (facteur 100, du 56k au 5 à 15 Mbps) ;
- une concurrence des acteurs, avec la possibilité pour les particuliers de choisir librement l'offre qui leur convient ;
- un prix pour l'utilisateur final qui est raisonnable.

De la même manière, il nous apparaît que les facteurs suivants sont susceptibles de participer à l'attractivité, et de ce fait au succès, des offres très haut débit :

• un débit symétrique (comparé à un débit montant près de dix fois inférieur au débit descendant) ;

Association des Utilisateurs de Free (AdUF) – 8, rue de la ville l'Évêque – 75008 Paris

- un débit non dépendant des caractéristiques de la ligne (comparé aux variations qui existent de ce fait avec l'ADSL) ;
- de nouveaux services innovants (à découvrir pour la plupart) ;
- une forte différence de débit (là encore, le facteur 100 de la précédente mutation nous semble approprié);
- une concurrence des acteurs, avec la possibilité pour les particuliers de choisir librement l'offre qui leur convient ;
- un prix pour l'utilisateur final qui est raisonnable.

Il nous semble probable que si l'ensemble de ces facteurs n'étaient pas réunis le succès tarderait, comme le laissent entrevoir les quelques expérimentations en cours à ce jour, par exemple à Pau où les offres « traditionnelles » en haut débit rencontrent largement plus de succès que les offres qui se qualifient elles-mêmes de « très haut débit ».

## I. La technologie

Question 3: Les différentes technologies et architectures filaires sont-elles neutres au regard de la mutualisation du génie civil ou du support de transmission? Quelles recommandations peut-on donner aux collectivités qui investissent dans ces réseaux visàvis des différents choix possibles?

Il nous semble impératif de recommander aux collectivités qui investissent dans ces réseaux de s'assurer que leurs investissements n'imposent pas un type de technologie (de ce fait nécessairement au détriment d'un autre), et qu'elles s'assurent dès le départ que ces investissements ne limiteront pas *in fine* le choix offert aux utilisateurs finals.

La non-concurrence qui a existé concernant l'accès au réseau de l'opérateur historique a très probablement été en partie responsable du lent démarrage du haut débit en France. Il a fallu l'intervention du régulateur pour que près de quatre ans après les premières offres ADSL (en 1999) le haut débit décolle réellement (fin 2002, avec l'apparition du dégroupage et la baisse des prix de gros des offres d'accès de l'opérateur historique).

De la même manière, la non-concurrence qui existe encore concernant les réseaux câblés est probablement en grande partie responsable du faible poids de ces réseaux dans le haut débit (ce qui diffère fortement de ce qu'on peut observer dans d'autres pays où l'ouverture a été possible).

Il nous apparaît donc que ces points imposent que les investissements des collectivités se limitent aux infrastructures et à la fourniture de supports passifs (fibre noire, ce genre de chose).

Afin de ne pas se retrouver confronté à court terme à une impasse, il nous semble également impératif de prévoir et de s'assurer dès aujourd'hui de la possibilité d'offrir une continuité optique entre l'utilisateur final et tout opérateur qui souhaiterait proposer de tels services. L'équivalent du dégroupage en quelque sorte, si on se réfère aux offres haut débit actuelles.

Question 4 : Si nécessaire, quelles actions pourraient assurer l'interopérabilité des terminaux ?

Il ne nous semble pas souhaitable de prendre des actions à même d'assurer l'interopérabilité des terminaux, car de telles actions impliqueraient nécessairement des choix technologiques de nature à nuire à l'innovation.

Pour reprendre l'exemple réussi des offres haut débit actuelles, il n'y a pas complète interopérabilité entre les terminaux des divers fournisseurs en présence, sans que cela nuise de quelque manière que ce soit aux utilisateurs finals.

#### II. Le marché

Question 5: Quels sont les services et les usages susceptibles d'émerger pour les particuliers? Pour les entreprises? Où identifiez-vous les besoins les plus importants?

Une réponse à cette question nous paraît prématurée. Essayer de prévoir ce qui sera dans 10 ou 20 ans dans le domaine de l'internet nous semble voué à l'échec.

Question 6 : Quelles évolutions sont susceptibles d'accroître la demande en très haut débit ? Quels sont les freins à l'adoption des nouveaux usages ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils stimuler la demande ?

Au vu de la difficulté qui existe à nos yeux pour répondre à la question 5, il nous semble que le seul frein prévisible et probable serait celui induit par un coût des offres pour l'utilisateur final déraisonnable.

Question 9 : Quel niveau de connectivité vous semble-t-il nécessaire dans les logements ? Comment améliorer l'accès dans les logements neufs et anciens ?

Il nous semble que le seul niveau de connectivité raisonnable et réaliste au vu des attentes relatives au très haut débit serait celui amenant une fibre par logement.

C'est certes aussi le plus ambitieux, et qui nécessitera plusieurs décennies avant d'offrir une bonne couverture du territoire.

Ce qui implique que le développement de cette nouvelle connectivité ne pourra se faire qu'en parallèle de l'extension de la couverture du haut débit actuel. Ce n'est pas incompatible, nombre d'investissements étant compatibles (infrastructure, arrivée de fibre dans chaque commune, etc.).

# III. L'action des pouvoirs publics

Question 11: Quel devrait être le rôle des collectivités territoriales dans le développement du très haut débit? Selon les cas, à quel niveau devrait se focaliser le financement public (génie civil, fourreaux, fibre, infrastructures actives)? Dans quel calendrier? Comment ces actions locales pourraient-elles être coordonnées?

Il nous semble que le rôle des collectivités territoriales dans le développement du très haut débit doit inciter l'émergence d'offres attractives et innovantes pour les utilisateurs finals, et devrait donc de ce fait se focaliser sur des éléments neutres technologiquement.

Cette à nos yeux nécessaire neutralité technologique implique de se focaliser sur les infrastructures passives, génie civil, fourreaux et fibre noire.

Pour ce qui est du calendrier, de la même manière qu'il a fallu de nombreuses décennies avant d'arriver à une couverture satisfaisante du territoire par le réseau téléphonique, il nous semble peu raisonnable d'envisager une couverture également satisfaisante du territoire en très haut débit avant plusieurs décennies.

Comme évoqué dans la réponse à la question 9, ce calendrier nécessairement long implique qu'il soit exécuté en parallèle à l'extension de la couverture du haut débit actuel.

Laquelle simultanéité de ces deux calendriers n'est pas nécessairement pénalisante, les investissements nécessaires se recouvrant largement. Avant que d'atteindre chaque logement d'une commune, il convient d'abord d'y amener de la fibre, par exemple, laquelle fibre pourra dans un premier temps être utilisée pour les offres haut débit.

Question 13 : Si besoin, quel rôle le régulateur devrait-il assurer sur l'accès au génie civil ? Comment son action pourrait-elle tenir compte des disparités locales ?

Il nous semble qu'à tout le moins un régulateur, s'il devait y en avoir un, devrait entre autre chose garantir un accès équitable et non privilégié à l'ensemble des opérateurs qui en feraient la demande, et s'assurer que cet accès est proposé à un coût raisonnable et compatible avec l'existence d'offres destinées aux particuliers.

Question 15 : Quels sont vos commentaires sur les recommandations de l'étude de l'Idate ?

Il nous semble impératif, afin de ne pas répéter les errements du plan câble, de garantir un accès non exclusif aux logements raccordés, afin de permettre à tout utilisateur final de choisir librement parmi l'ensemble des fournisseurs desservant sa localité.

Il nous semble également impératif de faire en sorte que la concurrence puisse jouer librement entre les opérateurs, y compris sur le plan des technologies employées. Sans cette liberté technologique, l'utilisateur final risquerait de se retrouver devant un choix qui n'en serait pas un, les divers opérateurs en présence ne faisant qu'offrir un seul et même produit, avec juste une étiquette ou un nom différent.

